



## Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'Hiver 2024

Il est important que vous sachiez quelles sont les lois et réglementations en vigueur dans le domaine des pneus hiver et des chaînes à neige pour les véhicules utilitaires de plus de 3 500 kg. Nous le comprenons mieux que quiconque ! C'est pourquoi nous souhaitons vous informer de la situation des principales destinations de transport en Europe. Vous trouverez ci-dessous un tableau contenant des informations qui pourraient vous être utiles.

Atterrir	Réglementation sur les pneus	Règlement sur les chaînes à neige	Plus d'informations
Albanie 	Aucune loi ni réglementation sur les pneus hiver.	Les chaînes à neige pour les essieux moteurs doivent être à bord. Leur utilisation est autorisée lorsque cela est indiqué par des panneaux de signalisation appropriés.	Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.
Biélorussie 	Aucune loi ni réglementation sur les pneus hiver.	Les chaînes à neige ne sont autorisées que lorsque la chaussée est entièrement recouverte de neige et/ou de glace.	Les pneus cloutés sont autorisés.
Belgique 	Pas besoin de pneus hiver. La symétrie est requise lors de l'équipement avec des pneus M+S ou des pneus hiver.	Les chaînes à neige ne sont autorisées que lorsque la chaussée est entièrement recouverte de neige et/ou de glace.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 31 mars sur les véhicules ne dépassant pas 3,5 tonnes. Une plaque « 60 » km/h doit être apposée à l'arrière des véhicules équipés de pneus cloutés.
Bosnie-Herzégovine 	Entre le 15 novembre et le 15 avril, les véhicules de plus de 8 places (option 1) et les véhicules > 3,5 t de PTAC (option 2) doivent obligatoirement être équipés de : Option 1 : pneus hiver sur l'essieu moteur avec une profondeur de sculpture d'au moins 4 mm Option 2 : pneus été avec une profondeur de sculpture d'au moins 4 mm, mais en cas de conditions hivernales (par ex. neige, verglas), des chaînes à neige doivent être montées sur l'essieu moteur.	Les chaînes à neige doivent être présentes à bord du véhicule du 15 novembre au 15 avril.	Une pelle à neige et un sac de sable de 25 à 50 kg doivent être à bord du véhicule. Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.
Bulgarie 	Du 15 novembre au 1er mars, les pneus été ou hiver avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm sont obligatoires.	Du 1er novembre au 31 mars, les chaînes à neige doivent être présentes à bord du véhicule. En montagne, l'utilisation des chaînes à neige est obligatoire si elle est indiquée par des panneaux de signalisation.	Les pneus cloutés ne sont pas autorisés. Sans équipement hivernal adapté, l'entrée dans le pays peut être refusée, voire interdite de circulation.

# Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'hiver 2024

<p>Danemark</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation sur les pneus hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige sont autorisées, du 1er novembre au 15 avril.</p>	<p>Pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 15 avril. Ils doivent être montés sur tous les essieux.</p>
<p>Allemagne</p> 	<p>L'équipement du véhicule (pneus) doit être adapté aux conditions météorologiques : les véhicules de moins de 3,5 T doivent être entièrement équipés de pneus portant le symbole alpin (pneus 3PMSF) à partir du 1er janvier 2018 sur toutes les positions d'essieu. Les véhicules de plus de 3,5 T doivent être équipés de pneus portant le symbole 3PMSF sur les essieux directeur et moteur. En conditions hivernales, le symbole 3PMSF est également obligatoire sur les pneus fabriqués après le 1er janvier 2018. Les pneus fabriqués avant le 1er janvier 2018 portant uniquement le symbole M+S seront toujours acceptés comme équipement hivernal adapté jusqu'au 30 septembre 2024.</p>	<p>L'utilisation de chaînes à neige n'est autorisée que lorsqu'elle est indiquée par des panneaux routiers appropriés. Les pneus cloutés sont interdits, sauf sur l'itinéraire du « Kleines Deutsches Eck » et pour les véhicules d'urgence.</p>	<p>60 € d'amende pour des pneus non réglés, 80 € d'amende si la cause de l'obstruction de la circulation est des pneus non réglés, 100 € d'amende pour avoir provoqué une situation dangereuse en raison de pneus non réglés, 120 € d'amende pour avoir provoqué un accident. Plus 1 point dans chaque situation (système de points de Flensburg).</p>
<p>Estonie</p> 	<p>Les pneus hiver sont obligatoires pour les véhicules &gt; 3,5 t (pneus radiaux avec une profondeur de sculpture minimale de 3 mm) du 1er décembre au 1er mars (également d'octobre à avril, selon les conditions météorologiques). Les véhicules plus lourds ne nécessitent pas de pneus hiver, mais une profondeur de sculpture minimale de 3 mm est obligatoire.</p>	<p>Chaînes à neige obligatoires uniquement si indiquées par des panneaux de signalisation sur au moins 2 roues de l'essieu moteur des véhicules à 3 essieux ou plus.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés entre le 15 octobre et le 31 mars.</p>
<p>Finlande</p> 	<p>Les pneus hiver sont obligatoires du 1er novembre au 31 mars en cas de conditions hivernales. Les essieux moteurs doivent être équipés de pneus 3PMSF ou POR (Professional Off Road) ou cloutés. Les pneus M+S sont autorisés jusqu'au 30.11.2024. Profondeur de sculpture minimale de 5 mm sur l'essieu moteur et profondeur de sculpture minimale de 3 mm sur tous les autres essieux.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er novembre et le 31 mars en cas de conditions hivernales.</p>
<p>France</p> 	<p>L'équipement hivernal est obligatoire pour les véhicules circulant sur les routes signalées par le panneau B26 et/ou B58. Les modifications suivantes sont applicables à partir de 2021 : du 1er novembre au 31 mars, à la discrétion des autorités locales (préfectures), les véhicules de type N1/N2/N3 avec remorque doivent être équipés au moins de dispositifs antidérapants amovibles (par exemple des chaînes à neige) sur au moins 2 roues motrices. Les véhicules N1/N2/N3 sans remorque doivent être équipés de pneus hiver 3PMSF sur au moins 2 roues de chaque essieu. Bus M2/M3 : Être équipés de dispositifs antidérapants amovibles sur au moins 2 roues motrices (pneus hiver 3PMSF sur l'essieu directeur avant et au moins 2 roues motrices).</p>	<p>Les chaînes à neige ne doivent être utilisées que lorsque cela est prescrit par des panneaux de signalisation.</p>	<p>Les chaînes à neige ne doivent être utilisées que lorsque cela est prescrit par des panneaux de signalisation.</p>

# Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'hiver 2024

<p>Grande-Bretagne</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont autorisés que sur les routes enneigées et verglacées et ne doivent pas endommager la chaussée. Si tel est le cas, vous devez indemniser les dommages.</p>
<p>Hongrie</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige sont autorisées sur les routes enneigées et/ou verglacées. Dans certaines conditions météorologiques, l'utilisation de chaînes à neige peut être obligatoire. (max. 50km/h). En conditions hivernales, l'accès aux véhicules étrangers peut être refusé s'il n'y a pas de chaînes à neige à bord.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Irlande</p> 	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	
<p>Islande</p> 	<p>Les pneus d'hiver ne sont pas obligatoires. Les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 3 mm pendant la période hivernale (du 1er novembre au 14 avril).</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que là où il n'y en a pas, car il y a un risque d'endommager la route.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 14 avril.</p>
<p>Italie</p> 	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Un kit antidérapant (par exemple des chaînes à neige) doit être présent dans le véhicule.</p>	
<p>Kosovo</p> 	<p>Du 15 novembre au 15 mars, les véhicules de transport <math>\leq 3,5</math> t de PTAC doivent être équipés de pneus d'hiver sur tous les essieux ou de pneus d'été avec une profondeur de sculpture minimale de 4 mm et de chaînes à neige sur les essieux moteurs. Les bus et véhicules de transport <math>&gt; 3,5</math> t de PTAC doivent être équipés de chaînes à neige ou de pneus d'hiver (marqués M+S) sur les essieux moteurs.</p>	<p>Chaînes à neige autorisées sur les essieux moteurs.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Croatie</p> 	<p>Obligation de pneus hiver du 15 novembre au 15 avril. Les pneus M+S sont obligatoires sur l'essieu moteur pour les véhicules <math>&gt; 3,5</math>t de PTAC.</p>	<p>Dans certaines conditions (si le véhicule n'est pas équipé de pneus d'hiver), les chaînes à neige sont obligatoires sur l'essieu moteur. Les chaînes à neige sont obligatoires dans la région de Lika/Gorski Kotar.</p>	<p>Les pneus à crampons ne sont pas autorisés. Les véhicules utilitaires doivent avoir une pelle à neige à bord.</p>
<p>Lettonie</p> 	<p>Obligation de pneus hiver (M+S) pour les véhicules <math>&lt; 3,5</math> t du 1er décembre au 1er mars, avec une profondeur de sculpture d'au moins 4 mm. Les véhicules plus lourds ne sont pas obligés de pneus hiver, mais une profondeur de sculpture minimale de 3 mm est obligatoire.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er octobre et le 30 avril pour les véhicules <math>&gt; 3,5</math> t.</p>
<p>Liechtenstein</p> 	<p>Il n'existe pas de lois ou de règlements généraux régissant les pneus d'hiver, mais vous pouvez être tenu pour responsable si les pneus ne sont pas adaptés à la route. si les pneus ne sont pas adaptés aux conditions aux conditions météorologiques. L'équipement du véhicule doit être adapté aux conditions météorologiques. Seuls les pneus 3PMSF sont considérés comme des pneus hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige sont autorisées. Pas nécessairement dans les vallées. En montagne, des panneaux de signalisation indiquent quand les chaînes à neige sont obligatoires.</p>	<p>Véhicules <math>&gt; 7,5</math> t : pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 30 avril, vitesse maximale 80 km/h. Des pneus cloutés doivent être installés sur tous les essieux. Les véhicules doivent être étiquetés avec un autocollant</p>

# Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'hiver 2024

<p>Lituanie</p> 	<p>Pneus d'hiver obligatoires pour les véhicules &lt; 3,5 t du 1er novembre au 1er avril. Les véhicules plus lourds n'ont pas besoin de pneus d'hiver, mais une profondeur de bande de roulement minimale de 1,6 mm est obligatoire.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que lorsque la chaussée est entièrement recouverte de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er novembre et le 1er avril.</p>
<p>Luxembourg</p> 	<p>Tous les essieux moteurs des camions et des bus doivent être équipés de pneus d'hiver (M+S est suffisant) pendant les conditions hivernales (neige/glace/grésil)</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes entièrement recouvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Monténégro</p> 	<p>Les pneus d'hiver M+S sont obligatoires de novembre à avril sur certaines routes désignées par les autorités locales. La profondeur minimale du profil est de 4 mm.</p>	<p>Des chaînes à neige pour l'essieu moteur doivent être présentes à bord du véhicule. À utiliser en fonction de la signalisation routière et des conditions météorologiques.</p>	<p>Les pneus à crampons ne sont pas autorisés. Les autobus et les camions doivent être équipés d'une pelle à neige.</p>
<p>les Pays-Bas</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont pas autorisées sur la voie publique.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Macédoine du nord</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige doivent être à bord du véhicule du 15 octobre au 15 mars si le véhicule est équipé de pneus d'été.</p>	<p>Les autocars et les camions doivent avoir une pelle à neige à bord. Les pneus à crampons ne sont pas autorisés.</p>
<p>Norvège</p> 	<p>Les véhicules &gt; 3,5 t de PTAC doivent être équipés de pneus hiver du 15 novembre au 31 mars : pneus 3PMSF sur l'essieu moteur et l'essieu directeur avant, pneus M+S ou 3PMSF sur les essieux à rotation libre. Selon la région, les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 5 mm pendant la saison hivernale. Dans le sud de la Norvège : entre le 1er novembre et le lundi de Pâques. Dans le nord de la Norvège : entre le 16 octobre et le 30 avril.</p>	<p>Les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 t doivent être équipés de chaînes à neige pendant la période où l'utilisation de pneus cloutés est autorisée. Un camion avec remorque doit avoir 7 chaînes à bord.</p>	<p>Les bandes cloutées (longueur moyenne des clous 1,7 mm) sont autorisées du 1er novembre au premier dimanche après Pâques. Dans le Nordland, Troms et le Finnmark du 16 octobre au 30 avril Pour les camions et les remorques : pneus cloutés sur la même cendre. Pour un montage double, 1 bande suffit. À Trondheim et Oslo, des frais sont facturés pour l'utilisation de pneus cloutés : des tickets journaliers sont disponibles dans les distributeurs automatiques sur les routes principales ou par téléphone ou SMS (envoyés via un numéro de téléphone norvégien, suédois ou danois). Les tickets mensuels ou annuels pour Trondheim peuvent être obtenus au bureau du stationnement de Trondheim à Erling, Skakkes Gate 40, 7012 Trondheim. Les tickets journaliers, mensuels et annuels coûtent environ 3,90 euros / 52 euros / 155 euros (coût double pour les véhicules &gt; 3,5 t). Une infraction est passible d'une amende de 97 euros.</p>
<p>Ukraine</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que lorsque la chaussée est entièrement recouverte de neige et de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés.</p>


# Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'hiver 2024

<p>Autriche</p> 	<p>Pneus hiver obligatoires du 1er novembre au 15 avril. Risque d'interdiction de circuler et d'amendes élevées en cas de non-respect (entre 35 et 5000 €). Les véhicules &gt; 3,5t de PTAC doivent être équipés de pneus portant le symbole M+S et/ou le symbole 3PMSF sur au moins un essieu moteur. La profondeur minimale de sculpture de ces pneus doit être de 6 mm (diagonale) et de 5 mm (radial). Pneus hiver obligatoires sur les bus (catégories M2, M3) du 1er novembre au 15 mars.</p>	<p>Les chaînes à neige doivent être présentes sur au moins deux essieux moteurs du véhicule du 1er novembre au 15 avril. Des exceptions s'appliquent pour les services de transport public. À utiliser sur les routes couvertes de neige et/ou de glace.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés pour les véhicules &gt; 3,5 t de PTAC.</p>
<p>Pologne</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Les chaînes à neige ne sont autorisées que sur les routes enneigées ou verglacées. Les routes où les chaînes à neige sont obligatoires sont signalées en conséquence.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Portugal</p> 	<p>Aucune loi ni réglementation concernant les pneus d'hiver.</p>	<p>Utilisation des chaînes à neige si indiquée par des panneaux (uniquement dans les zones plus hautes).</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Roumanie</p> 	<p>En conditions hivernales, les pneus M+S ou hiver sont obligatoires sur l'essieu moteur pour les véhicules de plus de 3,5 t et pour le transport de passagers (véhicules de plus de 9 places).</p>	<p>Les véhicules &gt; 3,5 t savent où installer les chaînes à neige en fonction des panneaux de signalisation respectifs.</p>	<p>Pelle et sable obligatoires pour les véhicules &gt;3,5t. Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Russie</p> 	<p>En décembre, janvier et février, les voitures particulières, les camions légers, les camions et les autobus doivent être équipés sur tous les essieux de pneus M+S ou de pneus portant le symbole 3PMSF. La profondeur minimale du profil est de 4 mm</p>	<p>Les chaînes à neige sont recommandées, mais pas obligatoires.</p>	<p>L'utilisation de pneus cloutés est interdite durant les mois d'été de juin, juillet et août.</p>
<p>Serbie</p> 	<p>Les pneus M+S ou pneus hiver sont obligatoires de novembre à avril. La profondeur minimale du profil est de 4 mm. À utiliser en fonction des panneaux de signalisation et des conditions météorologiques.</p>	<p>Tous les véhicules doivent être équipés de chaînes à neige pour l'essieu moteur. À utiliser en fonction des panneaux de signalisation et des conditions météorologiques.</p>	<p>Les pneus à crampons ne sont pas autorisés. Les autobus et les camions doivent être équipés d'une pelle à neige.</p>
<p>Slovénie</p> 	<p>Du 15 novembre au 15 mars, l'une des options suivantes est obligatoire sur les véhicules &gt; 3,5t de PTAC : option 1 : pneus hiver au moins sur l'essieu moteur (profondeur de sculpture min. 3 mm) option 2 : pneus standards, mais des chaînes à neige doivent être à bord pour l'essieu moteur en cas de conditions hivernales.</p>	<p>Les chaînes à neige doivent être présentes à bord des véhicules &gt;3,5t si les pneus hiver ne sont pas montés.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Slovaquie</p> 	<p>Les pneus hiver/M+S pour camions &gt;3,5t sont obligatoires entre le 15 novembre et le 31 mars sur l'essieu moteur (profondeur de bande de roulement min. 3 mm).</p>	<p>Les chaînes à neige doivent être présentes à bord du véhicule. À utiliser en fonction de la signalisation routière et des conditions météorologiques.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>

# Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'hiver 2024

<p>Espagne</p> 	<p>Les pneus d'hiver d'une profondeur de sculpture d'au moins 4 mm sont obligatoires sur les routes de haute montagne de niveau rouge (15/TV-87) : les véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 7,5 t ne sont pas autorisés à y circuler. Certaines restrictions s'appliquent également aux véhicules de poids inférieur, limitant la circulation aux services de transport essentiels.</p>	<p>Routes de haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87) : Chaînes à neige dans les camions entre 3,5 t et 7,5 t de PTAC et les bus si les pneus hiver ne sont pas montés.</p>	<p>L'utilisation de pneus cloutés avec des crampons de 2 mm de long est autorisée sur les routes enneigées.</p>
<p>République tchèque</p> 	<p>Obligation de pneus hiver pour les essieux moteurs du 1er novembre au 31 mars, selon conditions météo ou avec signalisation Kit Hiver. Pneus M+S obligatoires sur les essieux moteurs des véhicules &gt; 3,5T avec une profondeur de sculpture min. de 6mm.</p>	<p>Différents panneaux de signalisation sont possibles. Les chaînes à neige sont obligatoires, comme indiqué par les panneaux de signalisation, sur au moins 2 roues motrices des véhicules à 3 essieux et plus.</p>	<p>Les pneus cloutés ne sont pas autorisés.</p>
<p>Turquie</p> 	<p>Du 1er décembre au 1er avril, les pneus d'hiver d'une profondeur de sculpture minimale de 4 mm sont obligatoires pour le transport de passagers et de marchandises sur les routes régionales. Dans les limites des provinces, les gouverneurs locaux décident d'imposer une législation hivernale et font les annonces nécessaires en fonction de la température locale moyenne. Pendant la période obligatoire, les pneus doivent porter le symbole M+S ou le symbole 3PMSF, ou les deux, sur le flanc.</p>	<p>Avoir ou utiliser des chaînes à neige à bord ne suffit pas, les pneus hiver restent obligatoires dans ce cas aussi.</p>	<p>Seuls les pneus cloutés pouvant être utilisés sur les routes verglacées peuvent remplacer les pneus d'hiver. La profondeur de la bande de roulement doit être mesurée au centre de la bande de roulement.</p>
<p>Suède</p> 	<p>En conditions hivernales, la profondeur minimale de la bande de roulement est de 5 mm pour tous les pneus, à l'exception des pneus de remorque (1,6 mm). Les véhicules &gt; 3,5 t de PTAC doivent être équipés de pneus 3PMSF, POR ou cloutés sur les essieux moteurs directeurs, les pneus M+S sont également autorisés sur les autres essieux. Jusqu'au 30 novembre 2024, les pneus M+S (spécialement conçus pour l'hiver) sont autorisés sur tous les essieux.</p>	<p>Il est recommandé d'avoir des chaînes à neige à bord.</p>	<p>Les pneus à crampons sont autorisés du 1er octobre au 15 avril. Selon les conditions climatiques, cette période peut être prolongée. Max. 50 clous sur une circonférence de 1 mètre pour les pneus produits après le 1er juillet 2013. Des exceptions peuvent être prévues pour certaines routes.</p>
<p>Suisse</p> 	<p>Pas de législation générale pour les pneus d'hiver. Cependant, le véhicule doit être équipé en fonction des conditions routières et être utilisable en toute sécurité. En cas d'accident avec des pneus standard dans des conditions hivernales, vous pouvez être tenu pour responsable (par exemple, limitation des indemnités d'assurance). Les réglementations régionales (chaînes à neige) sont possibles dans des conditions hivernales (par exemple, sur les routes alpines). Seuls les pneus 3PMSF sont considérés comme des pneus d'hiver.</p>	<p>N'utilisez des chaînes à neige que si cela est annoncé par des panneaux de signalisation et dans certaines circonstances.</p>	<p>Les pneus cloutés sont autorisés pour les véhicules &gt;7,5t de PTAC du 1er novembre au 30 avril lorsque la surface de la route est entièrement recouverte de neige. Vitesse maximale : 80 km/h. Une indication de 80 km/h doit être apposée sur les pneus cloutés.</p>



# Législation sur les pneus hiver et les chaînes à neige en Europe

L'hiver 2024

À ce jour, nous ne connaissons pas les lois et réglementations concernant les pneus hiver pour camions et bus dans les pays suivants : Chypre, Grèce et Malte. Veuillez consulter les réglementations routières locales de ces pays concernant l'utilisation de chaînes à neige et de pneus cloutés. Malgré des recherches approfondies, nous ne pouvons pas garantir que toutes les informations fournies sont complètes et correctes.

## M+S

Les pneus étiquetés M+S (Mud+Snow) ont une bande de roulement ou une structure conçue pour offrir de meilleures performances en cas de chute de neige que les pneus standards. Le label M+S n'est pas soumis à une procédure de test établie.



Les pneus Three-Peak Mountain Snowflake (3PMSF) offrent des performances conformes à la réglementation routière dans des conditions hivernales certifiées. Ces pneus doivent être testés sur une route enneigée et doivent avoir une traction au moins 25 % supérieure à celle d'un pneu standard équivalent.

Malgré des recherches approfondies, nous ne pouvons garantir que toutes les informations fournies sont complètes et correctes. Heuver vous recommande d'équiper vos camions et bus de pneus hiver sur tous les essieux pendant la saison hivernale pour rouler en toute sécurité avec une traction optimale.